

Prix Christophe PRALONG & Prix Olivier CADOT

Documents à joindre dans votre dossier de candidature :

1. Le formulaire d'inscription
2. Le budget définit

Budget-type (prévisionnel) pour le projet

Coûts	Montant	Financements	Montant
- Frais de transport (voyage pour se rendre sur place et transport sur place)		- Apports personnels (autofinancement, ventes, proches)	
- Frais d'hébergement		- Participation du Prix ¹	
- Frais liés à l'achat de matériel pour le projet		- Participation du partenaire local	
- Frais logistique du projet (essence, frais de communication, frais administratifs)		- Participation de l'association porteuse du projet	
- Autres frais du projet (formation additionnelle, matériel pédagogique, etc.)		- Subventions	
		- Dons financiers	
		- Dons en nature	
Coût total		Financement total	

¹La participation du Prix (montant maximum de 10'000.-) au financement du projet ne peut excéder le 80% du budget total. Les 20% restant proviennent de fonds extérieurs au Prix, et sont trouvés par l'étudiant-e lui-même.

Note : Les postes inclus dans ce budget-type le sont à titre illustratif ; certains ne sont pas applicables et il est possible de simplifier le budget.

3. Une description détaillée du projet de 2-3 pages (selon le cas a. ou b.)
 - a. Projet entrepreneurial, humanitaire, stage, ...
 - i. Contexte
 - ii. Motivation : Qu'est-ce qui vous a amené à envisager ce projet de solidarité internationale ? A quel besoin répond-il sur place ? Qui en seront les bénéficiaires ? Quels sont les résultats attendus ?
 - iii. Votre engagement dans le projet : Quelle préparation avez-vous envisagée avant le départ ? Avez-vous rencontré ou pris contact avec des personnes ayant une connaissance du terrain, et lesquelles ? Quelles compétences pensez-vous pouvoir apporter dans ce projet ? Précisez votre rôle dans le déroulement du projet.
 - iv. Partenaire local : Quelles sont les expériences et compétences du partenaire local dans le domaine du projet ? Quels sont ses soutiens financiers habituels ? Quels liens a-t-il avec d'autres associations ou organisations (réseau) ?
 - v. Suivi et durabilité : Quelles actions envisagez-vous au retour pour valoriser votre projet ? Quels sont les risques qui mettraient en péril la réalisation du projet ? Quelle suite lui sera donnée sur place ? Quelles sont les mesures en faveur de l'autonomisation du projet ?
 - vi. Contribution du prix Pralong ou Cadot à la faisabilité du projet

b. Cas académique

- i. Une description brève (quelques lignes) mais aussi précise que possible de l'objectif de votre projet et de son importance.
- ii. Une description (1/2 page env.) du contexte dans lequel votre projet va se dérouler : problèmes spécifiques à la région, historique, etc. Cette description doit démontrer une certaine connaissance du contexte culturel dans lequel vous allez opérer.
- iii. Partenaire local : Quelles sont les expériences et compétences du partenaire local dans le domaine du projet ? Quels sont ses soutiens financiers habituels ? Quels liens a-t-il avec d'autres associations ou organisations (réseau) ?
- iv. Une revue (environ 1 page) de ce qui a été écrit sur le sujet. Cette revue de la littérature doit montrer que vous avez su trouver et sélectionner les sources les plus significatives et les plus sérieuses sur le sujet.
- v. Une explication de votre approche : en quoi elle diffère de ce qui a déjà été fait, quelle méthode vous comptez employer (statistique, interviews etc.) et comment vous comptez exploiter les données que vous allez collecter
- vi. Quels résultats vous escomptez.

4. Une attestation d'inscription de votre université

5. Un CV (dans le cas d'un groupe, un CV par personne)

6. Une lettre de confirmation du partenaire local sur place prouvant votre participation au projet

7. Si applicable, un document officiel de l'association porteuse du projet en Suisse vous soutenant

8. Pour les candidats immatriculés à l'UNIL uniquement : La déclaration d'engagement

9. Autres documents pertinents

Note : Les candidats seront évalués sur la base d'une soumission écrite qu'ils auront proposée avant le délai imparti, selon les modalités expliquées ci-dessus. La décision de sélection n'est pas sujette à recours.